

***ATHENEE FERNAND BLUM***

**Extension de l’Athénée Fernand Blum - section Renan  
12 Avenue Ernest Renan, 1030 Schaerbeek**

---

**Demande de permis d’urbanisme**

**RAPPORT D’INCIDENCES – COMPLEMENTS**

---

Version du 17 décembre 2018

COMMUNE DE SCHAERBEEK

Représentée par son Collège des Bourgmestres et Echevins

Place Colignon, 1030 Schaerbeek

La présente note fait suite à la demande de compléments adressée par Bruxelles Urbanisme et Patrimoine à l'attention de la Commune de Schaerbeek (référence : 15/PFD/699475)

Celle-ci précise et complète les éléments fournis dans le cadre du rapport d'incidence (version datée du 30 octobre 2018).

### **CHAPITRE 1 (Justification du projet, description de ses objectifs et calendriers de sa réalisation), Point 1.1 Justification du projet**

Rubrique(s) de l'annexe B qui motive(nt) le présent rapport d'incidences (reprendre les rubriques qui concernent le projet) : « 24) création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m<sup>2</sup> sont accessibles aux utilisations de ces équipements ».

La réalisation du rapport d'incidences est motivée par la rubrique 28 du CoBAT :

« (28) toute modification ou extension des projets figurants à l'annexe A ou à l'annexe B déjà autorisés, réalisés ou en cours de réalisation, qui peut avoir des incidences négatives importantes sur l'environnement (modification ou extension ne figurant pas à l'annexe A) »

### **CHAPITRE 4 (Analyse proprement dite par domaine imposé par le Cobat), Point 4.3 Domaine social et économique**

Nombre de personnels en situation existante et en situation projetée ? Une augmentation est-elle prévue ?

En occupation maximale, le personnel de l'établissement représente actuellement un nombre de 35 personnes par heure de cours.

L'augmentation envisagée est d'environ 15 personnes supplémentaires

### **CHAPITRE 4 (Analyse proprement dite par domaine imposé par le Cobat), Point 4.4 Mobilité (circulation, stationnement)**

Existe-t-il des emplacements pour le stationnement des vélos devant ou dans l'école ? De nouveaux emplacements sont-ils prévus ? Le cas échéant, pourriez-vous préciser la situation, le nombre, le type d'accroche prévu, le cheminement pour y arriver (sous l'angle sécurité et confort) ?

Des emplacements pour vélos (environ 30) ont été disposés derrière la grille de l'école (rue Renan) et des points d'attache ont également été placés devant l'école.

Tous ces emplacements sont directement accessibles de la rue. A noter qu'un garage à vélos complémentaire sera prochainement aménagé par l'établissement dans un garage accessible depuis la chaussée de Haecht.

Par ailleurs un projet d'aménagement des abords de l'établissement (rue Renan) sera prochainement validé par le Collège. Ce projet prévoit 8 arceaux vélos, une zone d'arrêt pour les bus scolaires et une zone dépose minute.

Pouvez-vous estimer la saturation du stationnement en voirie (en %) le matin et l'après-midi ?

Le stationnement autour de l'établissement est payant : zone verte, rotation moyenne avec priorité réservé pour les riverains.

Aucune saturation n'est observée. Nous pouvons en effet constater que les emplacements de parking sont en nombre suffisant dans le quartier (réserve importante nouvellement aménagée rue du Suffrage universel devant le stade) et que ni les riverains, ni l'établissement scolaire n'ont jusqu'à présent souffert de problème de parking en journée.

Pouvez-vous indiquer la part modale actuelle des déplacements du personnel de l'école (% vélos, piétons, transports en commun, voiture,...) ?

La répartition suivante peut être estimée :

- Piétons : 0% du personnel de l'école

- Cyclistes : 10% du personnel de l'école
- Transports en commun : 25% du personnel de l'école
- Voiture : 65% du personnel de l'école

#### Pouvez-vous faire de même pour les déplacements des élèves ?

La répartition suivante peut être estimée :

- Piétons : 35% des élèves
- Cyclistes : <5% des élèves
- Transports en commun : 50% des élèves
- Voiture : 10% des élèves

#### L'école dispose-t-elle d'un parking pour son personnel ?

L'école ne dispose pas d'un parking pour son personnel.

#### En fonction de la part modale des déplacements des élèves, une zone de dépose-minute est-elle à envisager ?

L'établissement dispose actuellement d'une zone « kiss en ride » (avenue Ernest Renan devant l'entrée principale du bâtiment).

Par ailleurs un projet d'aménagement des abords de l'établissement (rue Renan) sera prochainement validé par le Collège. Ce projet conserve la zone dépose minute existante et la complète par une zone d'arrêt pour les bus scolaires.

#### Un Plan de Déplacement Ecole existe-t-il pour le site de l'école ou est-il prévu d'en réaliser un avec l'aide de Bruxelles- Mobilité ?

L'établissement scolaire participe à la démarche PDS (Plan de Déplacements Scolaires) depuis l'année 2017.

#### Pourriez-vous indiquer comment se feront les livraisons ? Une zone réservée aux livraisons existe-elle en voirie ?

Les livraisons s'effectuent par la rue Renan ; cette voirie locale est large et permet l'arrêt en journée.

#### **CHAPITRE 4 (Analyse proprement dite par domaine imposé par le Cobat), Point 4.8 Environnement sonore et vibratoire**

Les mesures ont été prises du 22/06/2018 au 02/07/2018 ce qui n'est pas une période représentative pour estimer le bruit des élevés et estimer son augmentation suite à l'ajout de 300 élèves. Pouvez-vous dès lors expliquer comment seront gérées les récréations (plages identiques avec plus d'élèves, plages horaires différentes par niveau,...) suite à l'ajout de ces 9 classes ainsi que décrire les mesures concrètes prises pour limiter l'impact de ce bruit sur l'environnement immédiat ?

Nous ne disposons pas de données chiffrées concernant le bruit généré par les élèves lors des récréations.

L'établissement scolaire ne peut décaler les horaires des récréations car celui-ci est coordonné avec son autre implantation (Section « Roodebeek », 59 avenue de Roodebeek à 1030 Bruxelles).

La répartition des élèves sera par contre revue afin de ne pas « saturer » les cours pendant la récréation de 10h (seule récréation pendant laquelle l'ensemble des élèves se trouve dans l'établissement) : les élèves des années supérieures occuperont alors la vaste salle intérieure du premier étage.

Sur le temps de midi, un grand nombre d'élèves sortent de l'école.

L'impact du bruit des cours de récréation sur l'environnement immédiat reste dès lors a priori inchangé.

**CHAPITRE 4 (Analyse proprement dite par domaine imposé par le Cobat), Point 4.11 Faune et Flore**

Pouvez-vous expliquer pourquoi des toitures vertes n'ont-elles pas été envisagées sur le site ?

Les toitures de l'établissement sont actuellement utilisées, sur les ailes Nord, Est et Ouest, pour l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques.

Rappel :

*L'extension proposée occupe les toits de l'aile Sud. Cette aile n'ayant pas encore fait l'objet d'extension, une intervention légère – à l'aplomb des lignes porteuses existantes et allant d'une façade à l'autre sur tout le périmètre de l'aile – peut être envisagée sans dépasser les réserves mobilisables en fondation et sans ajouter de descentes structurelles à travers le bâtiment. Une telle implantation minimise donc considérablement le temps et les nuisances occasionnées par la réalisation de l'extension.*

L'installation d'un complexe vert de type extensif sur les toitures de l'extension augmente significativement les surcharges à prendre en compte pour la structure porteuse du bâtiment existant (poids propre du complexe augmenté du poids de l'eau qui serait stockée en cas de pluie) ; des interventions lourdes à travers le bâtiment existant et le renfort des fondations de celui-ci seraient alors nécessaires. Cette hypothèse a dès lors été écartée pour des raisons évidentes de respect des qualités patrimoniales des bâtiments existants et de respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération.

L'implantation de panneaux solaires photovoltaïques est par contre envisagée en « compensation ».

**CHAPITRE 4 (Analyse proprement dite par domaine imposé par le Cobat), Point 4.13 Gestion des déchets**

Un local est-il prévu pour le stockage des déchets avant évacuation en voirie ? Pouvez-vous indiquer où il se situe (sur extrait de plan) ?

Actuellement, l'établissement scolaire ne dispose pas d'un local dédié pour les déchets : de grands conteneurs sont installés dans les préaux, et entreposés, lorsqu'il sont remplis, derrière la grille de l'école pour évacuation via la rue Renan (cette voirie locale est large et permet l'arrêt en journée).

**CHAPITRE 6 (Résumé non-technique)**

Les compléments repris dans la présente note ne sont pas de nature à modifier le résumé non-technique du rapport d'incidence.